



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 31 juillet 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 juillet 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI à M. le maire, Mme BIANCAMARIA à M. BALZANO, M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme VILLANOVA à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme MASSEI à M. SBRAGGIA.

Etaient absents :

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. FILONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Yoann Habani est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 31 juillet 2017

Délibération N°2017/165

Décision modificative 1/2017 – budget annexe du stationnement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le projet de Décision Modificative n°1/2017 du budget annexe du stationnement pour l'année 2017 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

La décision modificative présentée aujourd'hui est un budget d'ajustements et d'introduction d'opération nouvelle en section investissement.

Il s'agit :

En dépenses d'investissement :

- D'inscrire au chapitre 20 article 2051 un montant de 30 000 € pour l'acquisition d'un logiciel informatique dans le cadre de la mise en application de la loi MAPTAM du 27/01/2014 qui modifie les conditions de mise en place d'une politique de stationnement payant. Cette réforme, dite de « dépenalisation » ou de « décentralisation » du stationnement payant, entre en vigueur au 1^{er} janvier 2018.
- Pour financer cette acquisition un transfert de crédits est nécessaire, il s'agit de transférer 30 000 € du chapitre 23 art 2315 travaux d'agencement au chapitre 20 article 2051.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter la décision modificative n° 1/2017 du budget annexe du stationnement.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le Code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 1612-1;
Vu, le vote du budget primitif 2017,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 juillet 2017 ;

ADOPTE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La décision modificative n° 1 de l'année 2017 du budget annexe du stationnement telle que précisée :

↳ **En Dépenses d'investissement** un transfert de crédit de 30 000 € chapitre 23 article 2315 « travaux d'agencement divers » vers le chapitre 20 article 2051 « acquisition de logiciel informatique spécifique ».

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170731-2017_165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2017

Publication : 03/08/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

